

ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015

DEMANDE DE TRAVAIL À TEMPS PARTIEL DE DROIT

à retourner à la DSDEN, DIPER 2 s/c de l'IEN pour le 17 mars 2014

NOM:		Prénom : Titulaire
Grade		
Adresse:		
Affectation:		
Circonscription		
● Temps partiel pour élever un enfant de moins de 3 ans (pas de surcotisation)		
A Si l'enfant a 3 ans au cours de l'année scolaire 2014/2015 et que vous souhaitez continuer de travailler à temps partiel au-delà de la date anniversaire, il convient de remplir, dès à présent, pour cette période, une demande de travail à temps partiel <u>sur autorisation</u>		
Préciser les NOM, Prénom et date de naissance de votre dernier enfant ://		
GROSSESSE EN COURS OUI	□ NON	□ Date prévue de l'accouchement/
 <u>Temps partiel pour donner des soins au conjoint ou à un ascendant ou un enfant handicapé</u> (voir demande de surcotisation jointe) 		
NOM, prénom :		
● <u>Temps partiel autre motif</u> préciser le motif et joindre les pièces justificatives :		
Préciser la quotité souhaitée		
RÉPARTITION HEBDOMADAIRE		
50 % hebdomadaire soit une alternance de 2 jours travaillés semaine A et 3 jours travaillés semaine B		
une journée libérée (la quotité de travail sera calculée au prorata de la libération accordée et en fonction de l'organisation scolaire retenue pour l'école)		
RÉPARTITION ANNUELLE Le temps partiel annualisé ne pourra être accordé que sous réserve des nécessités de service (note de service n° 2004-029 du 16-02-04 –BOEN n° 9 du 26 février 2004)		
50 % annualisé	,	Au cas où l'annualisation ne pourrait être mise en œuvre :
Alternance en 2 périodes égales trava		□ maintien de la demande de temps partiel à 50 % □ annulation de la demande
2e période du 01/02/2015 au	31/08/2015	
ÀleSignature de l'intéressé(e) :		
Date :		Décision de la directrice académique :
Visa de l'IEN de circonscription :		□ accordé
		□ refusé Dominique FIS